Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de
VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **JOUCAS**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 084-218400570-20261012-DEL_26_09_04-DE

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le douze du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 07.10.2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Benoît MAIRE, Mme Corinne MOUREAU – BAHRAOUI, M. Lionel NICOLAS, M. Laurent QUEYTAN, Mme Flore RICHARD, Mme Johanna TARDY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Néant.

M. Lionel NICOLAS a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres :
- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 11
- Qui ont pris part à la délibération..... 11

OBJET DE LA DELIBÉRATION
n° 26-09-04

SOLLICITATION DU CONTRAT DE PLAN AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT-LUBERON – EXERCICE 2026

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante ce qui suit :

Le fonds de concours est un mode de coopération financière, de solidarité territoriale (une forme de participation) versée par un EPCI à une ou plusieurs des communes membres pour aider à la réalisation d'un équipement ou plusieurs équipements. Désormais le fonds de concours est dénommé « Contrat de Plan ».

Des projets d'aménagement sont prévus sur la commune et peuvent prétendre à l'attribution du contrat de plan précité par la Communauté du Pays d'Apt Luberon qui a attribué à la commune de JOUCAS une participation financière d'un montant de 10.050 € pour l'exercice 2026 afin de financer lesdites opérations d'équipement.

Monsieur le Maire propose donc de de solliciter le fonds de concours pour l'opération suivante et d'approuver le plan de financement sur la base de 10.050,00 € attribué par la CCPAL :

DESIGNATION DES OPERATIONS	MONTANT DES TRAVAUX H.T.	SUBVENTIONS						AUTO-FINANCEMENT	%
		AUTRES ORGANISMES	%	FONDS DE CONCOURS CCPAL	%	TOTAL AIDES	%		
RENOVATION LOGEMENT	8 674,64 €	0,00 €	0,00%	**3 798,57 €**	**43,7893%**	**3 798,57 €**	**43,7893%**	4 876,07 €	56,2106%
RENOVATION THERMIQUE ECOLE	8 872,17 €	0,00 €	0,00%	**3 885,06 €**	**43,7893%**	**3 885,06 €**	**43,7893%**	4 987,11 €	56,2107%
AMENAGEMENT CALADE	5 404,00 €	0,00 €	0,00%	**2 366,37 €**	**43,7893%**	**2 366,37 €**	**43,7893%**	3 037,63 €	56,2108%
TOTAL	**22 950,81 €**	**0,00 €**	**0,00%**	**10 050,00 €**	**43,7893%**	**10 050,00 €**	**43,7893%**	12 900,81 €	**56,2107%**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **ADOPTE** le projet et le plan de financement des travaux précités ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre du Contrat de Plan 2026 auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon pour les travaux précités pour un montant total de 10.050,00 € au titre de l'exercice 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT

MAIRIE DE LOURMARIN (Vaucluse)

Le Secrétaire de séance,

Lionel NICOLAS

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 084-218400570-20261012-DEL_26_09_04-DE